



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 11 janvier 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le onzième jour du mois de janvier 2016.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Denise Roy
Lynda Poulin
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Mario Boily
Patrice Giguère

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est aussi présente :

La directrice générale adjointe, Madame Mélissa Chrétien.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption des procès-verbaux décembre 2015
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Adoption règlement 335-2016: Taxation et tarification 2016
 - 2.4. Adoption règlement 336-2016: Tarification des élus
 - 2.5. Commandites (Fondation Catherine de Longpré)
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. Journalier déneigement
- 5. Sécurité public et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention décembre 2015
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
 - 6.1. Programme Multi-Aventures 2016
- 7. Affaires nouvelles**
- 8. Période de questions**
- 9. Divers**
 - 9.1. Lecture de la correspondance
 - 9.2. Rapport des organismes
 - 9.3. Appel d'offre camionnette
- 10. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 1-01-2016

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption des procès-verbaux décembre 2015

Résolution 2-01-2016

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE les procès verbaux de décembre 2015 soient adoptés tel que préparés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 3-01-2016

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale adjointe, Mélissa Chrétien, soit autorisée à payer la liste des comptes au 11 janvier 2016 au montant de 129 290,63\$.

Adoptée

2.3 Adoption règlement 335-2016 imposant le taux de taxes 2016

Résolution 4-01-2016

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a adopté le budget de l'exercice financier 2016 en date du 15 décembre 2015;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 2 novembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la Municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec,

et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale adjointe en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #335-2016 imposant le taux de taxes 2016 soit adopté.

Adoptée

2.4 Adoption règlement 336-2016: Traitement des élus

Résolution 5-01-2016

ATTENDU QUE que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-111.001) permet au Conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 décembre 2015;

ATTENDU QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale adjointe en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #336-2016 : Traitement des élus soit adopté.

Adoptée

2.5 Commandites (Fondation Catherine de Longpré)

Résolution 6-01-2016

CONSIDÉRANT QUE la Maison Catherine de Longpré à St-Georges recueille et prodigue des soins pour des patients en fin de vie;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle Maison est en construction et qu'une demande d'aide financière est faite à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une aide financière de 3000\$ pour la construction de la nouvelle Maison.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

4. Travaux publics

4.1 Journalier déneigement

La directrice adjointe informe le conseil de la démission de M. Jacques Poulin, journalier saisonnier au déneigement. Une offre d'emploi a été envoyée vendredi dernier pour la dotation de ce poste vacant.

5. Sécurité public et incendie

5.1 Rapport d'intervention décembre 2015

Résolution 7-01-2016

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de décembre 2015 du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Programme Multi-Aventures 2016

Résolution 8-01-2016

ATTENDU QUE La Maison des Jeunes de la MRC Robert-Cliche sollicite pour une douzième année consécutive la collaboration de la Municipalité pour le programme d'été Multi-Aventures, soit 100\$ du participant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE participer encore cette année au programme en accordant un montant de 100\$ par participant de St-Odilon.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale adjointe fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Appel d'offre camionnette

La directrice générale adjointe fait part que l'appel d'offre 2016-01 - Camionnette a été transmise le 6 janvier dernier. Les résultats seront connus le 28 janvier prochain.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 9-01-2016

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h35.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Mélissa Chrétien,
Directrice générale adjointe.